



CONSEIL MARITIME DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du Conseil maritime
de la façade Manche Est – mer du Nord

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SPECIALISEE « Articulation mer et littoral »

réunie à Rouen le 18 septembre 2014

La commission spécialisée « Articulation mer et littoral » du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est réunie le 18 septembre 2014 à Rouen sous la présidence de M. Jean LEPETIT.

La séance est ouverte par le président à 10h00.

Introduction par le président

M. LEPETIT rappelle l'ordre du jour.

Il s'agit de la 2ème vague de réunions des commissions spécialisées en 2014, la 1ère ayant eu lieu fin juin 2014 dans cette configuration.

Rappelle du calendrier 2014 du CMF :

- 1ère vague de réunion des commissions spécialisées : fin juin
- 1ère commission permanente : 8 juillet
- 2ème vague de réunion des commissions spécialisées : fin septembre
- 2ème commission permanente : 15 octobre à Rouen
- assemblée plénière : le 12 novembre au Havre

L'objet est de faire travailler toutes les instances du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord (CMF MEMN), et notamment ses commissions spécialisées qui présentent l'avantage d'une certaine souplesse de fonctionnement.

Les sujets traités par chaque commission seront présentés en commission permanente par le président de la commission ou un membre désigné par lui.

Les trois points communs à l'ordre du jour de toutes les commissions spécialisées sont le plan d'action pour le milieu marin, et notamment le programme de surveillance, le groupe de travail baie de Seine et la stratégie nationale pour la mer et le littoral/le document stratégique de la façade.

Tour de table : la liste de présence est jointe en annexe 1.

Point 1 - plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine Manche-mer du Nord (PAMM MMN) : avis sur le programme de surveillance et information sur le programme de mesures

Présentation par A. LAYET, DIRM MEMN (annexe 2).

Programme de surveillance :

Le programme de surveillance doit être adopté en janvier 2015 : il doit permettre d'évaluer si le bon état écologique du milieu marin est atteint.

Mme BARBIER, de France Nature Environnement, demande à ce que Mme LAYET revienne sur les interventions des commissions spécialisées « Loisirs et tourisme » du 15 septembre 2014 et « Milieu vivant » du 16 septembre 2014 en ce qui concerne l'avis du conseil maritime de la façade sur le programme de surveillance (PdS).

M. GUEZENNEC indique que la vision n'est pas très claire sur les perspectives de financements de la mise en oeuvre du PdS à l'échelle de la sous-région marine.

Mme MARTIN, de l'agence de l'eau Artois-Picardie, indique qu'il n'est pas possible de dire que les éléments indiqués dans le PdS seront tous financés. Il faudra également être certain que les données seront interprétables, que le lien avec la directive cadre soit visible et que la solidité financière soit établie.

M. LEPETIT indique que pour parler de stratégie, il faut avoir au préalable tous les éléments.

Mme MARTIN estime que le projet scientifique est solide et valide et qu'il s'appuie sur des réseaux existants. Elle émet des doutes sur la capacité à interpréter les résultats des données. Enfin, Mme MARTIN demande plus de clarté sur le financement, notamment des programmes qui pourraient être assurés par les agences de l'eau.

M. COSTARD évoque la nécessité de développer une stratégie en cohérence avec les actions menées par nos pays voisins.

Mme MARTIN précise que la directive ne donne pas de cadre pour les indicateurs.

M. MONTASSINE indique qu'il y a parfois des focus qui sont étonnamment traités dans OSPAR. La pêche se sent souvent visée. Les ports se vident mais les pêcheurs ne sont pas les seuls utilisateurs du milieu naturel. L'analyse des apports telluriques de la Seine devrait être développée.

M. LACOSTE interroge Mme LAYET sur la mise en commun des connaissances partielles. Est-il prévu un organisme pour centraliser, bancariser et traiter les données ?

Mme LAYET répond qu'un travail de répartition des tâches est en cours. Une répartition des tâches est prévu

M. MONTASSINE estime que la politique européenne de la pêche ne tient pas compte des réalités locales dans ses grandes directives. L'engouement vers la pêche électrique peut être dangereux.

M. COSTARD indique qu'un retard considérable est pris dans la mise en oeuvre du FEAMP et sur la recherche.

M. LEPETIT rappelle l'importance de mener le travail en coordination entre les deux façades, pour les deux sous-régions. Mme LAYET répond que les programmes sont très similaires à l'exception de certaines particularités liées à des suivis locaux.

Mme BARBIER estime qu'on ne peut avoir une politique de recherche par façade. Si une cohérence n'est pas établie entre les différentes façades, on n'obtiendra pas de programme de recherche suffisant. Il faudra diviser les financements, les répartir entre laboratoires...

Mme LAYET propose de rédiger les remarques qui sont ressorties dans l'avis notamment sur la coopération internationale et sur les financements.

Les membres sont d'accord sur l'importance de connaître la répartition des contributions financières et l'aide qui sera apportée par le FEAMP avant de valider ce PDS.

M. GUEZENNEC annonce que l'agence de l'eau va émettre un avis très prochainement mais exprime dores

et déjà une volonté de clarification du financement.

Analyse du projet d'avis du CMF :

Élaboration d'un avis en concertation avec la commission spécialisée (annexe3).

Le programme de surveillance est soumis à l'avis du conseil maritime de la façade qui débute par un examen en commission spécialisée, avant d'être fixé en commission permanente et adopté en assemblée plénière.

Mme MARTIN indique qu'il est nécessaire de dire au CMF que la Commission européenne n'a pas donné de cadre de coopération pour éviter le travail en roue libre.

Mme LAYET rappelle que la correction d'OSPAR est par exemple un lieu de discussion entre les Etats sur les déchets. La Commission européenne veut donner plus de poids aux discussions OSPAR et les rendre plus contraignantes.

M. MONTASSINE, du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Nord-Pas-de-Calais-Picardie, indique que la conscience de l'importance de la qualité de l'eau est désormais prise en compte mais regrette la diminution des budgets et la reprise de fonds des agences de l'eau. Il rappelle les recherches faites au sein des petites structures et la nécessité de reprendre leurs données.

M. LEPETIT se demande si la question n'est pas désormais la bancarisation et l'interopérabilité des données des petites études.

Mme BARBIER rappelle que ce qui est clairement dit c'est que les éléments sur la recherche seront hors programme de surveillance. Elle rappelle que les acquisitions de connaissances qui avaient été jugées indispensables doivent être financées, d'une manière ou d'une autre, et sans attendre le deuxième cycle.

M. MONTASSINE relève que l'Europe des pêches maritimes n'apparaît suffisamment pas dans le document. Il pointe du doigt les grands navires étrangers qui tuent la pêche artisanale et dégradent le milieu.

Mme BARBIER s'inquiète sur le délaissement et la baisse de financement de certains pans de la recherche.

M. MONTASSINE suggère un rééquilibrage des moyens entre agences de l'eau.

M. COSTARD, du comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord, rappelle la nécessité de mobiliser les élus dans leur participation aux travaux du PAMM et du CMF.

M. GUEZENNEC cite le retour d'expériences de l'agence de l'eau Seine-Normandie qui prend contact directement avec les collectivités territoriales pour présenter les démarches en cours, notamment celles soumises à consultation.

La commission spécialisée émet donc un avis avec réserve sur la bancarisation et le manque de précisions financières en adéquation avec les objectifs.

Programme de mesures :

Présentation par Mme LAYET, DIRM MEMN (annexe 4).

Mme BARBIER regrette l'utilisation du terme d'« actions palliatives » qui conforte l'absence d'intervention en amont concernant l'objectif opérationnel 02-13. Elle demande ce que pourraient être des « actions palliatives » une fois que les contaminants sont disséminés en milieu marin.

Point 2 – stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNLM), document stratégique de la façade maritime (DSF)

Présentation par A. CORNEE, DIRM MEMN (annexe 5).

M. GUEZENNEC s'interroge sur les liens entre le DSF et la SNML. Mme CORNEE rappelle que la portée juridique du DSF n'est pas encore définie mais qu'elle sera déterminante pour la suite des travaux.

M. LACOSTE demande quels sont les liens entre les directives DCSMM et « planification intégrée ». Mme CORNEE rappelle que le PAMM intégrera le DSF mais que ce dernier comprend des domaines beaucoup plus larges.

Mme BARBIER demande si des réajustements des différentes institutions de gouvernance de la mer (DIRM, Prémar...) sont en chantier. Mme CORNEE répond que l'objectif est au contraire de poursuivre le travail avec ces instances. Le seul changement proviendra de la création de la future DML, au niveau national, qui redistribuera les périmètres d'attribution.

M MONTASSINE exprime le souhait que les schémas des carrières en mer ne soient pas traités par des acteurs terrestres.

Mme CORNEE explique que des stratégies de gestion de granulats marins sont à élaborer au niveau de la façade avec des groupes de travail qui commenceront bientôt. Des articulations seront à trouver avec le DSF.

Point 3 - groupe de travail baie de Seine orientale

Présentation par N. LECLERC, DREAL HN (annexe 6).

M. MONTASSINE demande que le thème des « clapages » soit clairement identifié dans l'étude.

Mme BARBIER souhaite que les différents apports en mer liés aux activités terrestres, y compris en amont, soient bien pris en compte. Elle regrette que l'approche « milieux » ne soit pas présente et que l'étude, telle qu'elle est présentée, paraisse consister à croiser les usages sur un espace commun, délimité sans se préoccuper des connexions écologiques. Elle estime que cette étude devrait être menée en concertation avec les acteurs et s'interroge sur la place des commissions de façade.

M Leclerc explique que ce document est une démarche intra-Etat pour tester une méthodologie et avoir une vision harmonisée avant de le soumettre aux acteurs. La phase de consultation se fera lors de l'élaboration du DSF.

Mme BARBIER rappelle qu'une approche maritime et littorale, prenant en compte toutes les interactions, ne peut être un calque des modes habituels terrestres et doit veiller particulièrement à ne pas compartimenter les activités.

Mme BARBIER observe que d'une façade à l'autre les fonctionnements sont divers, avec des intérêts évidents. Pour la partie Manche-Est mer du Nord, trois zones à enjeux avaient été identifiées : Nord Pas-de-Calais, îles anglo-normandes, Baie de Seine.

Mme CORNEE explique que cet exercice n'a pas nécessairement vocation à s'élargir à de nouvelles zones.

M. COSTARD réitère la proposition de lister les thèmes de la terre vers la mer.

M. LEPETIT conclue en demandant que cette étude puisse être complétée ultérieurement pour prendre en compte les éléments évoqués.

Mme BARBIER demande si une concertation en CS aura lieu d'ici décembre et demande qu'elle ait lieu, le cas échéant.

M. LECLERC expose que les résultats seront exposés à l'issue du travail mais qu'il n'y a pas de concertation prévue à ce jour.

M. LEPETIT remercie M. LECLERC pour sa présentation. Il rappelle que la méthodologie de base ne convient pas aux membres de la CS et que les paramètres d'entrée sont très importants lors des études.

Point 4 - Gestion du trait de côte

Reprise du compte-rendu de la commission spécialisée du 26 juin 2014 (annexe 7)

La remarque de M. METERON, de l'agence de l'eau Artois-Picardie, « l'ouverture des ouvrages entraînera un apport supplémentaire en sédiments de la terre vers la mer et que cela pourrait avoir un effet bénéfique pour les phénomènes d'érosion du trait de côte » sera prise en compte dans la correction du compte-rendu.

Les points qui paraissent ressortir sont :

La connaissance sur le trait de côte et le rôle de l'Etat : faire ressortir les données et déterminer l'intervention des collectivités. M. LEPETIT se demande si le rôle de l'Etat n'est pas à exercer au niveau de la connaissance des phénomènes.

Il faut éviter les disparités entre les collectivités.

M. LACOSTE estime que la question de répartition des attributions peut être un point de réflexion.

Mme BARBIER relève la contradiction entre les démarches exercées d'un côté par l'Etat et de l'autre côté les collectivités. Elle estime qu'il faut éviter de multiplier des ouvrages coûteux et avec des conséquences pour la côte. Il faut envisager l'avenir avec le changement climatique plutôt que bétonner comme le font actuellement les collectivités territoriales.

M. LEPETIT estime que l'Etat pourrait préconiser par le biais de subventions une démarche cohérente et douce. Dès que l'on touche au foncier, les pressions et enjeux sont forts.

Mme BARBIER préconise que le CNML se saisisse de cette problématique pour proposer un projet de loi.

M. LACOSTE rappelle l'actualité de travail du ministère de l'écologie sur le risque littoral. Il estime que l'Etat se défait de la compétence de gestion du trait de côte et les élus locaux cherchent à défendre chacun leur coin de terre.

M. LEPETIT estime que le CMF est au cœur du problème et qu'il peut contribuer fortement à concilier les intérêts nationaux et locaux.

M. LACOSTE évoque plusieurs études menées par l'Etat sur le sujet de la gestion du trait de côte et que l'on retrouve dans le DSF et dans le PAMM. Des programmes importants de défense contre la mer seront soumis à évaluation environnementale. Mme CORNEE ajoute que le MEDDE et le CEREMA travaillent actuellement sur ces sujets

M. MONTASSINE relève les risques qui vont être apportés par la construction du nouveau port de Calais.

Synthèse de M. LEPETIT : La questions peut être posée aux préfets de participer à la concertation sur la lutte contre l'érosion du trait de côte. Notre CS est au cœur de ce problème. Elle demande donc être associée à ce qui se fait et souhaite contribuer aux réflexions qui sont menées et sur lesquelles les enjeux évoqués précédemment sont traités.

Point 5 - INTERREG

M. LEPETIT souhaite faire connaître les démarches INTERREG. C'est une source importante de la connaissance dans l'arc Manche.

Le secrétariat du CMF propose de transmettre le lien vers le document de synthèse de tous les projets INTERREG et les liens vers ceux-ci (Annexe 8). Le secrétariat informe par ailleurs la commission spécialisée qu'un forum Interreg se tiendra au Havre les 13 et 14 novembre 2014.

□ Conclusion

□ Un compte-rendu sera rédigé, transmis à la présidente de la commission qui en sollicitera les membres pour avis, avant signature. Le secrétariat du CMF retransmettra le compte-rendu aux membres de la commission.

□ La coordination des travaux des cinq commissions spécialisées sera réalisée en commission permanente le 15 octobre 2014. Le président de la commission spécialisée « *Articulation mer et littoral* » assurera le rapportage des travaux de sa commission en commission permanente.

La séance est levée par le président M. Jean LEPETIT à 16h20.

À Rouen , le 12 octobre 2014

Le président
de la commission spécialisée
« *Articulation mer et littoral* »

Jean LEPETIT

